



Cdd interrompu par le magasin où je travaillais

Par Laurencedelouvroil, le 05/08/2023 à 21:41

Bonjour

J'avais un cidd de.2 jours dans une enseigne commerciale.

Le chef de rayon m'a demandé d'être dynamique alors que je finissais d'installer mon matériel pour travailler. Je lui ai répondu que je me mettais juste en route (animation commerciale).

Peu de ventes certes, mais des dégustations et beaucoup de contacts. Je me suis présentée le lendemain,.ce chef de rayon m'a interdit de travailler sous prétexte que je n'avais rien vendu la veille.

Il ne m'a pas fait d'écrit et mon agence d'animation n'a pas réussi à le joindre. J'ai donc quitté le magasin. Avait-il le droit de m'empêcher de travailler et de me renvoyer sous prétexte que je n'avais "rien vendu la veille". Après 13 ans d'animation, je n'ai jamais eu ce genre de soucis.

Merci

CG du forum marques de politesse

Par P.M., le 05/08/2023 à 22:05

Bonjour,

C'est un conflit à régler avec l'agence d'animation mais vous n'avez malheureusement apparemment aucune preuve formelle comme quoi c'est le client qui vous a empêché de travailler...

Par Laurencedelouvroil, le 06/08/2023 à 11:16

J'ai appelé je chef de secteur magasin, qui m'a confirmé mon départ, et j'ai prévenu mon agence d'animation qui elle n'a pas réussi à avoir le chef de rayon mais l'employé qui lui a répondu lui a bien dit que je devais quitter le magasin

Par **P.M.**, le **06/08/2023** à **11:23**

Bonjour,

Tout cela reste apparemment oral sans preuve formelle...

En tout cas on ne connaît pas la décision de l'agence d'animation...

Par **Laurencedelouvroil**, le **06/08/2023** à **11:25**

L'agence a confirmé la décision du chef de rayon,,je devais quitter le magasin

Par **P.M.**, le **06/08/2023** à **11:35**

Toujours oralement apparemment sans preuve écrite formelle...

Mais la décision qui je pense vous intéresse c'est de savoir si vous serez payée et pendant combien de temps nous ne la connaissons pas...

Par **Laurencedelouvroil**, le **06/08/2023** à **11:39**

Je vais appeler l'agence demain et.refuser.les.7.heured qui doivent m'être payées, je vais juste demander le remboursement des kilomètres parcourus. Par contre, je vais envoyer un courrier au fournisseur des produits que j'avais à vendre et un courrier au directeur du magasin.

Par **P.M.**, le **06/08/2023** à **12:10**

Si vous préférez ne pas être payée du tout pour le travail accompli...

Par **Laurencedelouvroil**, le **06/08/2023** à **12:13**

Je demanderai également qu'il fournisse les.ventes.du jour travaillé